



N° 2025_062

COMMANDE PUBLIQUE – Téléphonie mobile, fixe et internet - Autorisation de lancement de la consultation et de signature

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le samedi 28 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 7 juillet 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Christiane BRESSION, Dominique RENAULT et Jean-Luc FOURNIER.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 15
Votants : 19

Excusés :

Christine ADRIAN, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER et Charline MARTINEAU.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Joël GIRARD Dominique RENAULT
Sébastien GALERON Pascal FOULON
Carl LEQUERTIER Bruno GUITTARD

Secrétaires de séance : Valérie LABOUACHRA et Isabelle BRIARD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite lancer une consultation afin de conclure un marché pour la fourniture complète de services de téléphonie fixe, mobile et internet pour l'ensemble des bâtiments municipaux.

Actuellement, la commune dispose de plusieurs lignes fixes, mobiles et abonnements internet répartis entre différents opérateurs. Cette organisation génère une complexité de gestion et une hétérogénéité des prestations. Afin de simplifier et d'optimiser son système de télécommunications, la collectivité envisage de confier l'ensemble de ces services à un opérateur unique.

Le marché portera sur un **lot unique** intégrant :

- La fourniture des services,
- L'installation,

- La mise en œuvre,
- La maintenance,
- La formation du personnel.

L'objectif est de bénéficier d'une infrastructure homogène, performante, appuyée sur la fibre, et garantissant une qualité de service optimale, tant pour les agents que pour le bon fonctionnement des équipements municipaux (dont téléphonie, internet, vidéosurveillance, alarmes, etc.).

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de regrouper les prestations téléphoniques au sein d'un marché unique pour en améliorer la lisibilité, la qualité de service et la maîtrise budgétaire ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le lancement d'une consultation pour la conclusion d'un marché relatif à la fourniture des services de téléphonie fixe, mobile et internet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

Le Maire,

Frédéric CUILCHER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Secrétaires de séance :

Valérie LABOUACHRA

Isabelle BRIARD

